

# Journal des traducteurs Translators' Journal

## Traduction, métier ou profession

Robert Dubuc

---

Volume 10, numéro 1, 1er trimestre 1965

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1061135ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1061135ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

---

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0316-3024 (imprimé)

2562-2994 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

---

Citer ce document

Dubuc, R. (1965). Traduction, métier ou profession. *Journal des traducteurs / Translators' Journal*, 10(1), 23–24. <https://doi.org/10.7202/1061135ar>

Corporation de Gaz naturel du Québec, a été l'animateur invité le 25 janvier. M. Roy A. Field, professeur à McGill et chef de la section du français au Montreal High School, a dirigé la séance du 15 février. La dernière de la saison, le 25 mars, avait été confiée à Me Arsène Morin, avocat et secrétaire de la Régie de l'électricité et du gaz. Ce furent des soirées fort enrichissantes grâce aux bons conseils, aux termes précis et aux élégantes tournures de phrases que nos trois habiles animateurs nous ont servis avec beaucoup de complaisance.

Cette année étant celle du 25<sup>e</sup> anniversaire de fondation de la S.T.M., nous projetons quelques fêtes qui auront lieu au printemps et à l'automne. Un programme est en voie de préparation et sans doute des détails intéressants pourront être donnés dans un prochain communiqué.

ANDRÉE PARENT



## TRADUCTION, MÉTIER OU PROFESSION

A un moment où les traducteurs s'efforcent de relever le niveau de leur profession et d'assurer à la traduction une qualité qui la fasse positivement contribuer au relèvement général du français au Québec, il est assez déplorable de constater qu'une Commission royale d'enquête, formée de spécialistes et de pédagogues réputés, ait cru bon de mettre sur le même pied les techniciens de tous ordres, les secrétaires, les traducteurs et les interprètes<sup>1</sup>.

Il faut avoir de la traduction et de l'interprétation une connaissance bien sommaire pour en arriver à cette conclusion.

On a souvent reproché à la traduction de contribuer à la corruption du français chez nous. Ce reproche, souvent fondé, tient justement au fait qu'on se contente trop facilement de traducteurs qui n'ont qu'une formation ou une compétence insuffisantes. Il faut plus de formation pour traduire que pour rédiger. Ramener la traduction et l'interprétation à de pures fonctions techniques, c'est négliger l'importance de la qualité en traduction.

La traduction exige du traducteur une bonne connaissance de la langue qu'il traduit — la langue de départ. Mais il doit être spécialiste de la langue d'arrivée pour traduire correctement en cette langue. Le traducteur d'aujourd'hui doit posséder des notions de linguistique (histoire

---

(1) "Tout le monde se préparant, par ses études, à un travail ou à une carrière, l'étudiant d'université le fait en deux étapes : études pré-universitaires et études professionnelles longues (en droit, sciences, lettres et autres), tandis que l'étudiant qui termine après une treizième année le fait par des études professionnelles courtes : technologies diverses, techniques de la radio, de la télévision, du travail de secrétaire, de traducteur, d'interprète, etc." *Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec*, vol. II, p. 39.

de la langue, sémantique, morphologie, stylistique, etc.), de grammaire avancée, de grammaire et de stylistique comparées, en plus de disposer d'une vaste culture générale qui lui permette d'aborder les sujets les plus divers avec un minimum d'initiation. Enfin, pour pouvoir disposer d'une terminologie sûre, le traducteur doit être rompu aux techniques de la recherche terminologique. Pour acquérir cette formation, le traducteur doit se soumettre à trois années au moins d'études universitaires. C'est du moins l'idéal vers lequel tendent les principales associations professionnelles de traducteurs.

Dans ces circonstances, conférer aux traducteurs un brevet de technicien semble à tout le moins inexact. Le traducteur ne peut être un pur praticien. Il lui faut acquérir une culture générale et professionnelle qui le classe d'emblée parmi les travailleurs de profession. C'est d'ailleurs ce que la Fonction publique fédérale a reconnu depuis longtemps et c'est ce que l'entreprise privée devra reconnaître aussi avant longtemps si on ne veut pas perpétuer le petit nègre qu'on qualifie parfois de traduction.

La Commission Parent qui a fait des recommandations si judicieuses au chapitre de l'enseignement de la langue maternelle aurait dû prendre en considération l'influence considérable que joue la traduction — pour le meilleur ou pour le pire — dans l'évolution du français au Canada. Elle aurait peut-être alors hésité à se contenter de traducteurs-techniciens.

*ROBERT DUBUC, Montréal*

